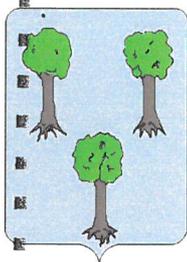


2020 - 012

République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

### Séance du 20/02/2020

Date de la  
convocation :  
14 Février 2020

Membres en  
exercice :  
11

Présents :  
8

Votants :  
9

L'an deux mille vingt et le vingt février, à 17 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DEORSOLA (Maire)

**Présents** : Jean Paul DEORSOLA, Victor RANCHIN, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Nancy BOHAIN, Christian MICHEL, Stéphane NICOLLET, Philippe SERRES

**Représentés** : Élisabeth COUDEL-MACHET

**Excusés** : Alain BREMOND, Maria-Anna BARISONE

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Christian MICHEL

### Délibération n°D\_2020\_009

#### Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal AGEDI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité les communes membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,

RF  
DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/02/2020

004-210401097-20200220-D\_2020\_009-DE

2020 - 013

- **APPROUVE** la modification de l'objet du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA



RF
DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2020
004-210401097-20200220-D_2020_009-DE